



Amis de Montcimet-Anost-Cussy
(association sans but lucratif, selon la loi du 1er juillet 1901)

BP 10059
71402 Autun CEDEX
TELEPHONE (VoIP) : +33 8 110 35731
<http://www.amac.fr>

Le Président

Le 6 mai 2009

à :

Monsieur Jean-Claude Nouallet
Maire
Au Bourg
71550 Anost

Objet : extension de la « Maison Fortin »

Monsieur le Maire,

comme nous en étions convenus lors de nos derniers entretiens je vous fais parvenir certaines observations et demandes de l'association AMAC en rapport avec la gestion communale.

A Anost, d'aucuns ont pu constater la création récente d'un enseigne commerciale « *Maison Fortin* » en lieu et place de celle de « *Pizzeria* ». A cette occasion, un espace en front de cette nouvelle enseigne, et sur une aire qui me paraît appartenir au domaine public, à savoir la place principale d'Anost, a fait l'objet d'aménagements qui entravent la libre circulation et de facto entraînent l'extension, close en permanence (étant donné la nature des aménagements), de l'établissement de restauration « *Maison Fortin* » sur cette place.

Vous le savez, nombre de ressortissants de la commune d'Anost attachent une grande importance au respect du domaine public, et à sa libre disposition pour tous.

Vous le savez également, les espaces commerciaux occupés sur des domaines privés et publics par les différents établissements de restauration « *Fortin* » à Anost sont déjà conséquents et de nature à engendrer un certain déséquilibre vis-à-vis des activités du même type gérées par la concu-

rence, et même de l'ensemble des commerces du bourg, puisqu'il appert qu'à la morte saison, la fermeture simultanée de l'ensemble de ces établissements a, dans le passé, conduit à une quasi désertification du bourg.

Vous me l'avez dit, et c'est devenu de notoriété, le budget de la commune d'Anost est restreint et doit encore subir des compressions. La réduction, pour motif d'économies, du service de collecte des ordures ménagères en est une illustration.

Je me permets donc de vous demander de me communiquer la référence de la décision ou de la discussion au conseil municipal d'Anost à propos des aménagements de l'enseigne « *Maison Fortin* », et spécifiquement :

- Un accord a-t-il été donné à cette enseigne commerciale pour occuper le domaine public ? Sinon, quelles sont les conditions dérogoires ?
- Quelle est la contrepartie financière dont bénéficie la collectivité représentée par la commune d'Anost ?

Je vous serais bien sûr très reconnaissant de communiquer copie de cette lettre à l'ensemble des membres du conseil municipal lors de sa prochaine réunion du samedi 9 mai 2009.

Avec mes remerciements pour le soin que vous avez porté à la lecture de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en ma considération sincère.

Frank Wittendal.